



CONTRAT DE PRESTATION

Accompagnement de SNCF RÉSEAU dans le cadre de la
création de la ligne C du métro

AVENANT n°2

Contrat d'aide et d'assistance

Missions de sécurités et d'assistance technique

M3 2022 16056 CN			
------------------	--	--	--

Contrat de prestation SNCF Réseau / Tisséo Ingénierie - **M3 2022 16056 CN**

Avenant 2 : accompagnement de SNCF Réseau dans le cadre de la création de la ligne C du métro

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20250620-20250618-1-1-13-DE Date de télétransmission : 20/06/2025 Date de réception préfecture : 20/06/2025
--

ENTRE LES SOUSSIGNES

TISSÉO COLLECTIVITÉS (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine), représenté par son mandataire **TISSÉO INGÉNIERIE** (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine), Société Publique Locale au capital de 3 075 300 € inscrite au Registre du Commerce sous le numéro B 408 370 740 et dont le numéro Siret est 408 370 00024, représentée par son président Monsieur Jean Michel LATTES, dûment autorisé par une délibération du comité syndical de TISSÉO COLLECTIVITÉS en date du 16 octobre 2024

Et désigné dans ce qui suit par les mots « TISSÉO INGÉNIERIE ».

Et,

SNCF RÉSEAU, Société anonyme (SA) au capital de 621 773 700 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le N° B. 412.280.737, dont le siège est situé 15-17 rue Jean-Philippe Rameau CS 80001 - 93418 La Plaine Saint-Denis Cedex, représentée par la Directrice Territoriale Occitanie, Catherine TREVET, dûment habilitée à cet effet,

Ci-après désigné « SNCF RÉSEAU »

SNCF RÉSEAU et **TISSÉO INGÉNIERIE** étant désignés ci-après collectivement les « PARTIES » et individuellement une « PARTIE ».

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20250620-20250618-1-1-13-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	OBJET DE L'AVENANT	5
ARTICLE 2.	MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.5 « PRESTATION SNCF RESEAU »	6
ARTICLE 3.	MODIFICATION DE L'ANNEXE « DETAIL DU COUT »	7
ARTICLE 4.	DATE D'EFFET DU PRESENT AVENANT	7
ARTICLE 5.	PORTEE DU PRESENT AVENANT	7
ARTICLE 6	MESURE D'ORDRE	8

IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIV

TISSÉO COLLECTIVITÉS a confié à TISSÉO INGÉNIERIE, par convention de mandat en date du 5 juillet 2017, la réalisation de la ligne C du métro de l'agglomération toulousaine. C'est en sa qualité de maître d'ouvrage mandataire, agissant au nom et pour le compte de TISSÉO COLLECTIVITÉS au titre de cette opération que TISSÉO INGÉNIERIE est partie à la présente convention.

Le programme de l'opération de la ligne C du métro reliant Colomiers-Gare à Labège Gare par Toulouse a été approuvé par TISSÉO COLLECTIVITÉS. Ce projet de 27 km se développe en souterrain et en viaduc et prévoit l'aménagement de 21 stations. Sa mise en service est prévue en 2028.

Afin de s'assurer, tout au long du processus de conception et de réalisation, de l'intégration des contraintes ferroviaires, de la cohérence des études avec les ouvrages et infrastructures ferroviaires existants et de leur préservation, il convient d'associer les services de SNCF RÉSEAU au suivi de ces études et des travaux.

Le tracé de la ligne C du métro rencontre le réseau ferroviaire à plusieurs reprises, les interfaces identifiées sont de type :

- traversées souterraines : passage des tunnels sous les infrastructures ferroviaires ;
- traversées aériennes : passage du viaduc au-dessus des voies ferrées ;
- travaux à proximité des ouvrages d'art existants et en exploitation appartenant à SNCF RÉSEAU.

Un contrat de prestation liant SNCF RÉSEAU et TISSÉO INGÉNIERIE a été signé le 20 avril 2023. Ce contrat porte sur l'accompagnement de SNCF RÉSEAU à TISSÉO INGÉNIERIE pour les phases PRO et REA de la création de la ligne C du métro, hors zone de Labège gare (viaduc, station, PEM), traitée par des contrats spécifiques.

L'avenant n°1 au contrat initial signé le 28 octobre 2024 a permis d'intégrer dans les prestations initiales les coûts de la mise la mise en place, de la maintenance et du dépôt des installations permettant les limitations temporaires de vitesse sur le réseau ferré national. Cet avenant a permis également la modification des coûts de pilotage de la prestation, supérieurs aux montants initialement estimés.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20250620-20250618-1-1-13-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

IL A ETE ENSUITE CONVENU CE QUI SUIV

Les prestations d'accompagnement déjà réalisées tout au long de l'année 2024 ont montré que le niveau de détail des prestations contractualisées concernant la mission « Maîtrise d'œuvre INFRAPOLE » ne correspondait pas avec la réalité du terrain.

Cette réalité, exposée le 17 octobre 2024 lors de la réunion de partage des conclusions et du retour d'expérience du passage du tunnelier sous RFN à Montaudran en août 2024, a permis à SNCF Réseau d'identifier que la surveillance renforcée initialement envisagée était perfectible. Au même titre SNCF RESEAU s'engageait à accompagner TISSEO INGÉNIERIE par un système de sécurité efficient permettant d'atteindre les objectifs du projet tout en maîtrisant les ressources et moyens mobilisés.

Le passage du tunnelier sous RFN sur le site de Raynal début 2025, qui s'est parfaitement déroulé, a permis de démontrer l'efficacité et le juste dimensionnement du système de surveillance mis en place.

Sur la base de cette dernière expérience TISSEO INGÉNIERIE valide l'évolution vers une clarification dans les détails de la mission INFRAPOLE sans impact sur le coût total de la mission.

ARTICLE 1. OBJET DE L'AVENANT

Le contrat de prestation de services initial (M3 2022 16056 CN) et l'avenant n°1 ont défini et organisé, conformément à leurs missions d'intérêt général respectives, les relations entre les PARTIES. Cela a concerné les modalités d'intervention de SNCF RÉSEAU pour :

- le suivi des études des phases PRO et REA concernant ce projet (avis techniques sur dossier PRO et documents d'exécution en phase REA) ;
- la mission de sécurité ferroviaire comprenant le suivi et l'instruction des dossiers de conception spécifiques, des notices de sécurité ferroviaire et des dossiers d'exécution des ouvrages à réaliser ;
- les réservations capacitaires ferroviaires ;
- l'accompagnement durant la phase de réalisation de la ligne C du métro et la mise en œuvre des dispositifs de sécurité.
- la pose, le maintien et la dépose (hors modification des plans techniques) des limitations temporaires de vitesse (LTV) nécessaires à assurer la sécurité des circulations ferroviaires ;

Le présent avenant n°2 :

- ajuste à la réalité du terrain et des retours d'expérience les missions assurées par SNCF RESEAU concernant la mission « Maîtrise d'œuvre INFRAPOLE » en clarifiant les libellés des prestations initialement identifiés dans le contrat d'origine : prestations MOEG et mission sécurité avec la mise à disposition du personnel encadrant et du personnel habilité.

Cette évolution d'une logique de moyens vers une logique de résultats implique la mobilisation des ressources nécessaires de SNCF Réseau et de TISSEO INGÉNIERIE en adéquation avec l'organisation des opérations de franchissement des ouvrages SNCF, par les tunneliers, retenue conjointement. L'organisation issue des retours d'expériences permet de calibrer et d'adapter tout au long des opérations la mobilisation au regard des enjeux réels du terrain et d'assurer une fluidité dans les circuits de communication des informations garantissant ainsi un niveau de sécurité élevé. A ce titre les alertes liées à des pertes de visées sont directement transmises à l'agent de circulation SNCF Réseau par l'agent en charge de la surveillance du système de visée (porté par l'entreprise sous responsabilité de TISSEO INGENIERIE) sans se substituer à la responsabilité de la sécurité et de l'établissement des mesures à prendre portée par SNCF Réseau.

Contrat de prestation SNCF Réseau / Tisséo Ingénierie - **M3 2022 16056 CN**

Avenant 2 : accompagnement de SNCF Réseau dans le cadre de la création de la ligne C du métro

Cette clarification ne modifie pas le niveau de détail présenté au niveau de la facturation des dépenses engagées dans la limite des montants globaux définis au titre du contrat : jours/heures, unités de rattachement, nombre d'agents mobilisés, fonction et lieu géographique de l'intervention.

En ce sens l'article 2 et l'annexe 1 de l'avenant n°1 sont modifiés.

ARTICLE 2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.5 « MISSION DE SNCF RESEAU »

L'article 4.5, « mission de SNCF Réseau », est modifié comme suit :

4.5 Mission de SNCF RÉSEAU

La mission de SNCF RÉSEAU comprend les prestations suivantes :

Détail des prix du CONTRAT (CE 04/2022)	PRO	REA
Maîtrise d'œuvre INFRAPOLE - avis Sécurités et Techniques		
<i>Supervision et gestion des interfaces</i>	<i>Appropriation de dossier, supervision et gestion des is SNCF Réseau, suivi administratif, participation réunions techniques et de sécurité. Prix forfaitaires calculés sur le planning de la mission.</i>	
<i>Mise à disposition du personnel encadrant : prestation MOE Sécurité.</i>	<i>Mise à disposition du personnel encadrant : procédure de sécurité SNCF Réseau. Prix forfaitaires calculés sur la base de 5 points de surveillance et 8 zones d'intervention.</i>	
<i>Mise à disposition du personnel habilité : prestation des équipes sécurité</i>	<i>Mise à disposition du personnel habilité : mise en place, maintenance et dépose des cibles. Procédure d'accompagnement du BCT. Dispositif spécifique creusement zone dangereuse (RFN). Prix forfaitaires calculés sur la base de 5 points de surveillance et 8 zones d'intervention.</i>	
Personnel LTV : études, interventions pose/dépose cibles, mises en service, maintenance	Sans objet	Cf réservation capacitaire LTV en annexe
Maîtrise d'œuvre PRI de Toulouse - avis Technique		
Appropriation de dossier, supervision, suivi administratif	Forfait par dossier	
Réunions techniques	Forfait par réunion (préparation et participation)	
Rédaction des prescriptions - Avis techniques (indice 1 et corrigé indice 2)	Forfait par avis et prescription - indice 1	
Rédaction des prescriptions - Avis techniques indice supérieur	Forfait par avis et prescription - indice > 2	
Avis expertise DGII	Forfait sur 2022 - 2023	Forfait sur la base d'un dossier
Pilotage du CONTRAT		
<i>Pilotage financier et administratif / Comité technique</i>	Forfait sur 2022 - 2023	1/2 j / mois sur la phase REA
<i>Suivi des avis et des échanges techniques</i>	Prise en main du dossier et AMO externe	
<i>Pilotage et coordination de la mission LTV</i>	Forfait mensuel (2 personnes, 1 j / mois / personne sur 2024-2026)	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20250620-20250618-1-1-13-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

ARTICLE 3. MODIFICATION DE L'ANNEXE 1, « DETAIL DU COUT »

L'annexe 1, « détail du coût », est modifiée comme suit :

Accompagnement à la création de la 3e ligne de métro de Toulouse								
Raynal, Matabiau, Tranchée Guilhémery, Montaudran, Colomiers, Lapujade								
Détail des prix du CONTRAT (CE 04/2022)	Phase PRO			Phase REA			TOTAL	
	P.U.	Quantité	Total	P.U.	Quantité	Total		
Maîtrise d'œuvre INFRAPOLE - avis Sécurités et Techniques			28 663,00 €			1 675 818,41 €	1 704 481,41 €	Facturation avec détail de jours/heures : Unités de rattachement, nombre d'agents mobilisés, fonction et lieu géographique de l'intervention.
Supervision et gestion des interfaces	16 599,00 €	1,00	16 599,00 €	29 880,00 €	1,00	29 880,00 €	46 479,00 €	Appropriation de dossier, supervision et gestion des SNCF Réseau, suivi administratif, participation réunions techniques et de sécurité. Prix forfaitaires calculés sur le planning de la mission.
Mise à disposition du personnel encadrant : prestation MOE Sécurité.	8 008,00 €	1,00	8 008,00 €	35 393,60 €	1,00	35 393,60 €	43 401,60 €	Mise à disposition du personnel encadrant : procédure de sécurité SNCF Réseau. Prix forfaitaires calculés sur la base de 5 points de surveillance et 8 zones d'intervention.
Mise à disposition du personnel habilité : prestation des équipes sécurité	4 056,00 €	1,00	4 056,00 €	448 388,32 €	1,00	448 388,32 €	452 444,32 €	Mise à disposition du personnel habilité : mise en place, maintenance et dépose des cibles. Procédure d'accompagnement du BCT. Dispositif spécifique creusement zone dangereuse (RFN). Prix forfaitaires calculés sur la base de 5 points de surveillance et 8 zones d'intervention.
LTV Colomiers (2023-2024)				27 148,73 €	1,00	27 148,73 €	27 148,73 €	forfait
LTV Colomiers (2025-2026)				27 148,73 €	1,00	27 148,73 €	27 148,73 €	forfait
LTV Montaudran (2023-2024)				27 148,73 €	1,00	27 148,73 €	27 148,73 €	forfait
LTV Montaudran (2024)				35 792,41 €	1,00	35 792,41 €	35 792,41 €	forfait
LTV Montaudran (2025)				27 148,73 €	1,00	27 148,73 €	27 148,73 €	forfait
LTV Raynal (2025)				27 148,73 €	1,00	27 148,73 €	27 148,73 €	forfait
LTV Guilhémery (2025)				27 148,73 €	1,00	27 148,73 €	27 148,73 €	forfait
LTV Matabiau (2025)				33 317,07 €	1,00	33 317,07 €	33 317,07 €	forfait
Intervention sur installations de sécurité (maintien LTV)				1 028,06 €	236,00	242 621,63 €	242 621,63 €	1 intervention de nuit / semaine sur la durée de la LTV
Cibles LTV				29,56 €	23 260,00	687 533,02 €	687 533,02 €	voir détail du nombre de cibles / durée estimés par LTV
Maîtrise d'œuvre PRI de Toulouse - avis Technique			55 594,00 €			110 232,00 €	165 826,00 €	
Appropriation de dossier, supervision, suivi administratif	1 111,00 €	9,00	9 999,00 €	1 260,00 €	8,00	10 080,00 €	20 079,00 €	Forfait par dossier
Réunions techniques	660,00 €	10,00	6 600,00 €	660,00 €	30,00	19 800,00 €	26 400,00 €	Forfait par réunion (préparation et participation)
Rédaction des prescriptions - Avis techniques (indice 1 et corrigé indice 2)	2 244 €	5,00	11 220,00 €	2 244,00 €	8,00	17 952,00 €	29 172,00 €	Forfait par avis et prescription - indice 1
Rédaction des prescriptions - Avis techniques indice supérieur				1 500,00 €	8,00	12 000,00 €	12 000,00 €	Forfait par avis et prescription - indice > 2
Avis expertise DGII	27 775 €	1,00	27 775,00 €	6 300,00 €	8,00	50 400,00 €	78 175,00 €	Forfait sur 2022 - 2023 Forfait sur la base d'un dossier
Pilotage du CONTRAT			4 444,00 €			174 213,86 €	178 657,86 €	
Pilotage financier et administratif / Comité technique	4 444 €	1,00	4 444,00 €	400,00 €	72,00	28 800,00 €	33 244,00 €	Forfait sur 2022 - 2023 1/2 j / mois sur la phase REA
Suivi des avis et des échanges techniques				61 200,00 €	1,00	61 200,00 €	61 200,00 €	Prise en main du dossier et AMO externe
Pilotage et coordination de la mission LTV				2 339,27 €	36,00	84 213,86 €	84 213,86 €	Forfait mensuel (2 personnes, 1 j / mois / personne sur 2024-2026)
Coût HT			88 701,00 €			1 960 264,27 €	2 048 965,27 €	
Coût TVA (20%)			106 441,20 €			2 352 317,12 €	2 458 758,32 €	
Coût HT € courants			88 701,00 €			2 098 666,76 €	2 187 367,76 €	
Coût TTC € courants			106 441,20 €			2 518 400,11 €	2 624 841,31 €	

ARTICLE 4. DATE D'EFFET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant n°2 prend effet à sa date de signature par l'ensemble des parties.

ARTICLE 5. PORTEE DU PRESENT AVENANT

Les dispositions de la convention de financement initiale, modifiée par avenant n°1 en date du 28 octobre 2024, qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n°2 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20250620-20250618-1-1-13-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Contrat de prestation SNCF Réseau / Tisséo Ingénierie - M3 2022 16056 CN

Avenant 2 : accompagnement de SNCF Réseau dans le cadre de la création de la ligne C du métro

ARTICLE 6. MESURE D'ORDRE

Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge de celle des Parties qui entendrait soumettre le présent avenant à cette formalité.

Pour l'exécution du présent avenant, les Parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Le présent avenant n°2 à la convention de financement initiale est établi en 2 exemplaires originaux, un pour chacun des signataires.

Fait, en deux exemplaires originaux à Toulouse le¹,

Pour TISSÉO INGÉNIERIE,
Le Directeur Général,

Pour SNCF RÉSEAU,
La Directrice Territoriale Occitanie

Jean François LACROUX

Catherine TREVET

La date est apposée par le dernier signataire

Contrat de prestation SNCF Réseau / Tisséo Ingénierie - M3 2022 16056 CN

Avenant 2 : accompagnement de SNCF Réseau dans le cadre de la création de la ligne C du métro

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20250620-20250618-1-1-13-DE Date de télétransmission : 20/06/2025 Date de réception préfecture : 20/06/2025
--

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20250620-20250618-1-1-13-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Contrat de prestation SNCF Réseau / Tisséo Ingénierie - **M3 2022 16056 CN**

Avenant 2 : accompagnement de SNCF Réseau dans le cadre de la création de la ligne C du métro

Page 9 / 9